



Permis B (UE-AELE) avec activité salariée

- Ancien permis de séjour (si déjà travaillé en CH)
- Demande d'un titre de séjour dûment remplie et signée
- Déclaration d'arrivée entièrement remplie et signée
- Copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité
(copie couleur de bonne qualité)
- Copie du contrat de travail signé par les deux parties avec mention du salaire et du temps de travail
 - ⚠ Seuls les contrats établis pour une **durée indéterminée** sont pris en compte pour l'obtention du permis B
 - ⚠ Le Service industrie, commerce et travail peut éventuellement demander à l'employeur des compléments d'informations (par ex. garantie de travail à l'année, ...)
- Attestation d'assurance maladie **suisse** obligatoire
- Copie du contrat de bail
- Emoluments **payables au dépôt de la demande** : CHF 95.-



Seuls les dossiers complets seront acceptés.